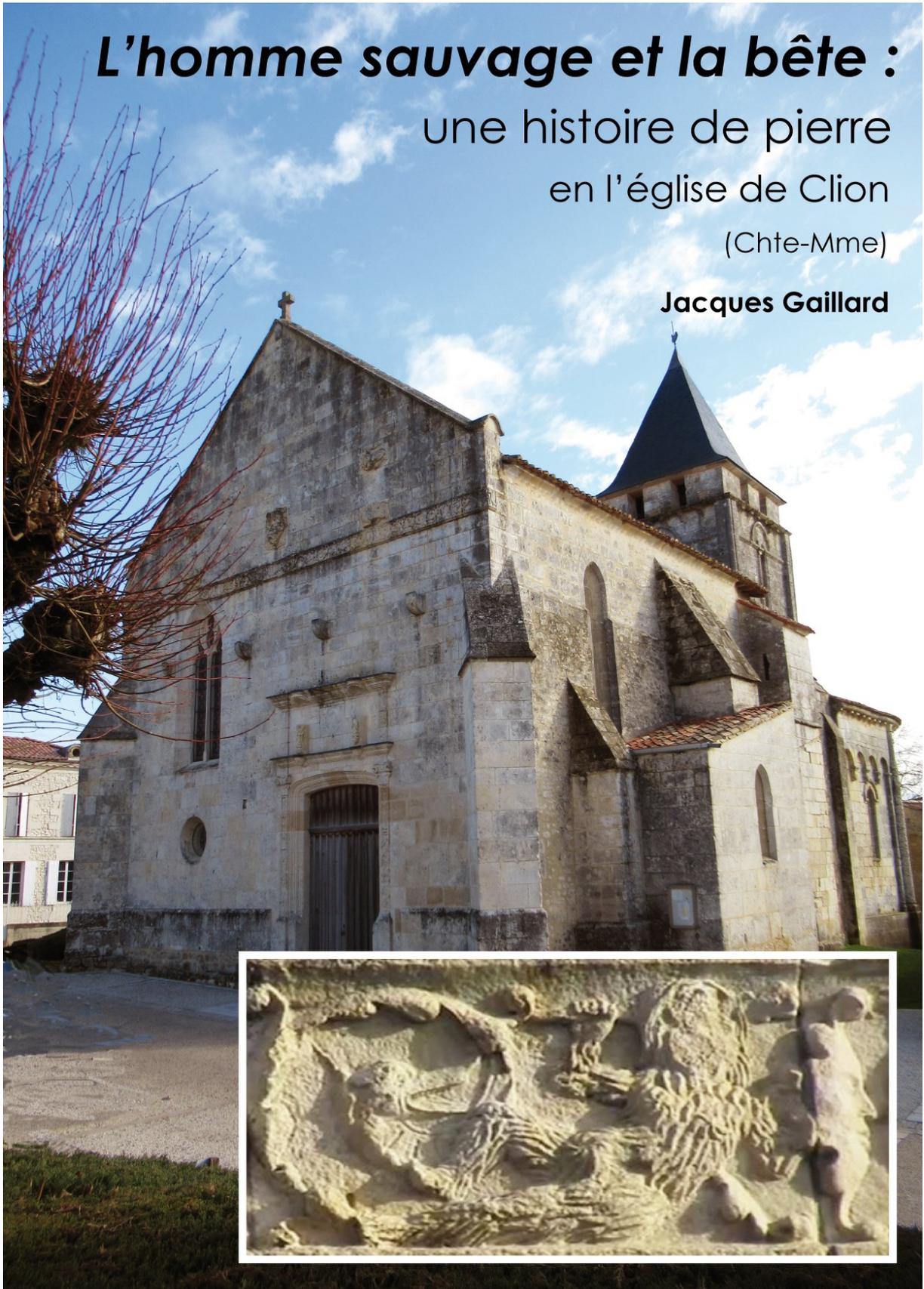


# ***L'homme sauvage et la bête :***

une histoire de pierre  
en l'église de Clion

(Chte-Mme)

**Jacques Gaillard**







*L'homme sauvage et la bête :  
une histoire de pierre  
en l'église de Clion  
(Charente-Maritime)*



par Jacques Gaillard  
archéologue



## PREFACE

Entre Maine et Seugne Clion-sur-Seugne a la chance de posséder un riche patrimoine de ce que fut son passé.

Cet héritage d'un autrefois parfois lointain nous raconte comment Clion a traversé la grande histoire et nous transmet ce qu'était la vie des Clionnais d'un autre temps : ici la mémoire du geste de nos artisans, du tailleur de bujhours, du meunier dont la mule a foulé tant de fois le « pont des ânes », là l'empreinte d'un quotidien oublié, les conversations des femmes au lavoir, l'architecture et les outils du monde agricole, un silex taillé par nos ancêtres...

Au coeur de ce patrimoine précieux dont nous avons la chance qu'il soit encore préservé et vivant, l'architecture religieuse joue un rôle majeur. La chapelle de Saint-Paul surplombe la rivière, un écrin de verdure et une source paisible aux bienfaits autrefois reconnus. Et dans le bourg, notre église qui peut sembler atypique, mélange de plusieurs époques, est l'écriture architecturale de notre histoire. Du XIIème siècle à la Renaissance elle porte les marques des constructions, des déconstructions, des guerres, des révolutions, de la manière dont les Clionnais vivaient leur foi. On peut lire dans la pierre un enseignement religieux central dans la vie de nos ancêtres.

Clionnais et visiteurs, arrêtons un instant nos regards trop pressés sur la façade de notre église et écoutons Jacques Gaillard, archéologue, nous raconter son histoire et décoder ses symboles. Merci à lui de contribuer à la connaissance de notre patrimoine collectif au fil de ces pages. Chacun d'entre nous a le devoir de préserver cet héritage et de le transmettre aux générations futures.

Connaître est un premier pas.

Isabelle Tardy, maire de Clion



## Sommaire

Chap. I : L'homme et la bête dans leur cadre historique	p. 7
1 - Une première église romane	p. 9
2 - Un nouvel élan de reconstruction	p. 11
Chap. II : L'étonnante façade Renaissance	p. 13
1 - Les commanditaires	p. 14
2 - L'apparente nudité d'une architecture mouvementée	p. 16
3 - La frise de Clion	p. 18
4 - Les gardiens	p. 20
5 - L'homme sauvage	p. 22
6 - Le dragon	p. 24
Chap. III : Un récit en trois tableaux	p. 27
1 - L'engoulant à l'oeuvre	p. 28
2 - Le couple de sauvages	p. 30
3 - L'apothéose	p. 32
Conclusion	p. 35
Annexes : les testaments	p. 39
Bibliographie	p. 47
Remerciements	p. 48

Rédaction : J. Gaillard  
 Conception : J. Gaillard + CDCHS  
 Crédit photos : J. Gaillard



Il y a au moins trois raisons pour lesquelles j'ai entrepris de faire connaître l'église paroissiale Saint-André de Clion et tout particulièrement sa façade Renaissance dont les motifs semblent jaillis tout droit du ciseau comme une gerbe d'éclaboussures de pierre sculptée en moyen relief sur son grand fronton triangulaire.

La première raison est qu'elle est mal connue et qu'on en voit guère la frise, malgré ses 14 mètres de longueur, trop étroite et trop haute. Mal connue aussi parce que l'éminent historien des églises de la Saintonge méridionale, l'abbé Rainguet, n'avait au temps de sa notoriété qu'un regard attendri pour l'art roman et affirmait de l'église de Clion que sa « façade n'avait rien de remarquable ». N'avait-il pas écrit, en 1864, à propos de l'église de Lonzac, que « ce style moderne dit de *la renaissance*, emprunté à l'Italie, qui brilla sans doute d'un certain éclat, mais qui, au point avancé où en étaient venues les conceptions de l'architecture religieuse, surtout en France, ne doit être considéré que comme une dégénérescence de l'art chrétien ». Cela explique peut-être pourquoi le clocher roman et son abside furent seuls classés au titre des Monuments historiques dès 1909 et que le reste ne fut inscrit qu'en 2000.

La deuxième raison est que cette frise qui traverse la façade de part en part est bien belle, issue d'un carton spécialement adapté à cette église. La richesse des motifs où les putti et les monstres évoluent dans un décor végétalisé fait de courbures et de volutes ininterrompues n'ambitionne que de mettre en valeur le message évangélique. On y découvre l'homme sauvage, cette créature dont les historiens de l'art ne se sont emparés que depuis quelques décennies.

Enfin, la paroisse de Clion est celle de ma naissance et il me plaît ici d'en regarder l'église avec les yeux de Chimène, tout en prenant garde de rester dans les limites de l'objectivité de la narration d'un phénomène à une époque de grandes mutations de sociétés dont les comportements et les mentalités nous sont assez mal connus de l'aveu-même des grands historiens du Moyen Âge et du début des Temps modernes dont je me suis inspiré.

Jacques Gaillard



## Chapitre 1

### *L'homme et la bête dans leur cadre historique*



## La reconstruction religieuse après la guerre de Cent Ans



La Saintonge méridionale, aujourd'hui Haute-Saintonge, a partout réparé et reconstruit ses églises après la guerre de Cent Ans, profitant de la prospérité pour un temps revenue. Certaines ont adopté le style du gothique flamboyant avec parfois des clochers exubérants comme à Saint-Fort, Fléac-sur-Seugne ou Saint-Dizant-du-Bois, et d'autres, plus rares, ont choisi d'intégrer les ornements de la nouvelle architecture Renaissance venue d'Italie comme à Clion, Lonzac ou Fontaines-d'Ozillac.



## *Une première église romane*

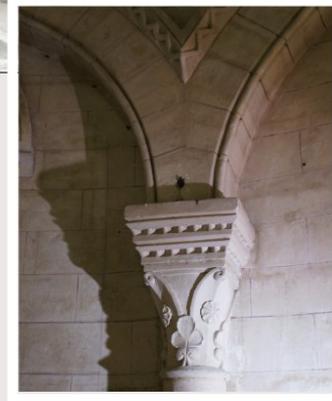


Rien de plus roman que cette petite église à nef unique à l'origine, avec son abside renforcée de solides arcatures aveugles et de colonnes engagées, avec ses baies de plein cintre et sa corniche soulignée de pointes de diamant. Son puissant clocher carré est aéré par de jolies baies géminées et couvert d'un toit d'ardoise. Une observation plus approfondie montrerait qu'elle n'a pourtant pas cessé d'être modifiée :

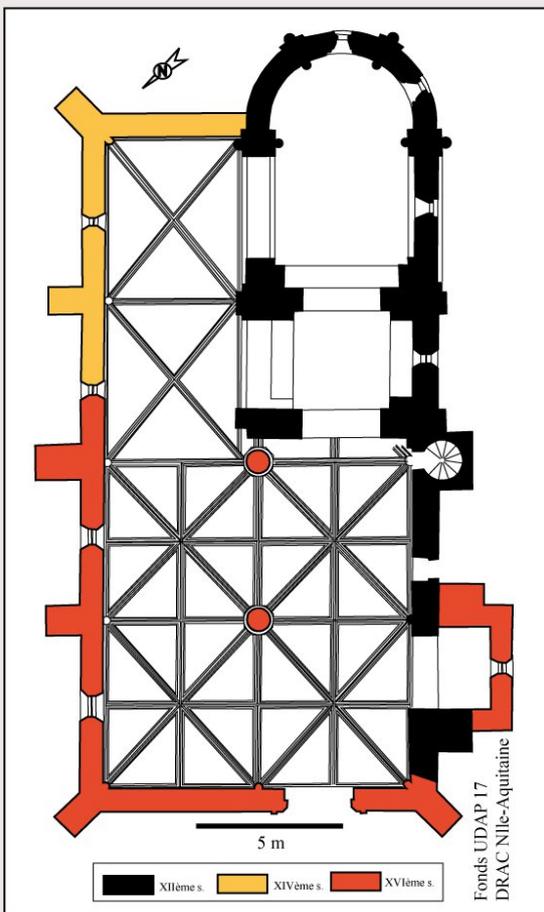
- la base maçonnée de son clocher et les lésènes qui en renforcent les angles n'ont-elles pas une origine plus ancienne ?
- ne voit-on pas deux générations de pointes de diamant sous la corniche ?
- les baies et les arcatures en forme de frises lombardes de l'abside ne sont-elles pas à deux niveaux ?
- la toiture de la nef, plus haute que celle du chœur n'aurait-elle pas été rehaussée ?
- et que dire de l'étage supérieur du clocher et de ses lucarnes de guet ?



## *Un intérieur sobre et spacieux*



▲ A droite, le carré massif du clocher laisse entrevoir l'abside en cul-de-four et ses arcatures aveugles en plein cintre à chapiteaux feuillagés.



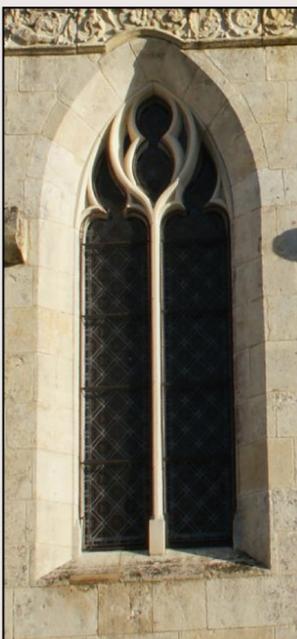
► A gauche, la chapelle latérale, plus basse que la nef, édifiées au XIV<sup>ème</sup> siècle, à voûte ogivale et nervures prismatiques, communique avec le chœur par une large baie.



► Le chapiteau de l'angle sud-est de la chapelle porte un motif historié, traité de façon naïve, peut-être une vierge bénissante assise.



## *L'extension des XIV-XVIèmes siècles*



▲ L'église des origines, à nef unique, s'était installée en bordure de plateau, dominant le château et son moulin à eau. Au sud, l'espace du cimetière, aujourd'hui enclos herbeux où s'égayent, le temps de la retraite, les enfants de la communion solennelle. Après la guerre de Cent Ans, la population rurale ne cesse de croître et les fidèles, hantés par la peur de l'Enfer, affluent aux offices religieux, aux processions et aux pardons. L'agrandissement de l'église, entamé depuis le XIVème siècle et qui s'est poursuivi au cours du 1er tiers du XVIème siècle ne pouvait se faire que sur la face nord. Après la création de la chapelle au nord du sanctuaire, la nef se trouve doublée par un collatéral qui donne à l'église sa configuration actuelle. Aux deux contreforts d'angle de la façade s'ajoutent deux massifs de maçonnerie qui la contrebutent du côté pentu où coule la rivière en contrebas.

◀ Le nouvel espace se trouve éclairé par des baies à lancettes surmontées de flammes à soufflets et mouchettes s'inspirant du gothique flamboyant si souvent présent dans les églises reconstruites après la guerre de Cent Ans.

*Des voûtes d'ogives aux clés armoriées*



La nouvelle nef s'élève avec de belles voûtes d'ogives et liernes dont les nervures prismatiques pénètrent dans de puissantes colonnes cylindriques ou bien reposent sur des colonnes engagées à culots sculptés de personnages nus.



Les clefs de voûtes sont ornées de cuirs animaliers lourdement chargés de motifs floraux ou de personnages traités de façon naïve.

Visiblement, plusieurs mains ont été à l'oeuvre.





## Chapitre 2

### *Les acteurs de l'extension Renaissance*





Qui furent les acteurs de la reconstruction de nos églises et notamment de celle de Clion en ce premier tiers du XVIème s. ? Clercs ou laïcs ?

*La cathédrale Saint-Pierre de Saintes dont la reconstruction s'éternisa durant les XV et XVIèmes siècles à cause de difficultés financières et des mésententes durables entre l'évêque et son chapitre. (Yves Blomme : L'architecture gothique en Saintonge et en Aunis, 1987)*

**L'évêque ?** Désigné par le pouvoir (papal ou royal), c'est à lui, aidé de son subdélégué, l'archidiacre, qu'incombe, lors de ses visites aux paroisses, le devoir de faire respecter le dogme, recouvrir telle chapelle, ajouter tel objet liturgique. Les Florentins Soderini, oncle et neveu, pourtant placés par le roi à la tête du diocèse de 1506 à 1544 pour servir les ambitions italiennes de la France, assurent-ils vraiment leur charge ? Probablement pas, ne résidant pas durablement à Saintes, et surtout englués comme leurs prédécesseurs dans les querelles du chapitre.

**Le chapitre ?** Le chapitre, composé des chanoines issus des puissantes familles de l'aristocratie locale, du négoce ou des offices, est le gouvernement du diocèse. Ceux-ci cumulent charges et bénéfices mais leurs rivalités internes et leur conflit avec l'évêque augurent mal de l'attention qu'ils pourraient porter aux églises paroissiales, occupés qu'ils sont à fonder dans la cathédrale et ailleurs leurs propres chapellenies. Toutefois, la position avantageuse d'Antoine de Larochandry, fils des seigneurs de Clion, à la fois chanoine du chapitre de Saintes et protonotaire du Saint-Siège a pu jouer un rôle essentiel auprès des instances diocésaines en faveur de l'église.



**Les abbés, les prieurs et les curés ?** Faut-il compter sur ces titulaires de bénéfices, pour la plupart non résidents, et qui installent pour le service divin des vicaires qu'ils rétribuent ? Ils reçoivent pourtant les dîmes et doivent en prélever un quart pour l'entretien des églises dont ils sont les bénéficiaires. Il arrive parfois, comme à Saint-Fort, en 1520, que le parlement de Bordeaux les y oblige\*. Selon Rainguet, la paroisse de Clion relevait de la prestigieuse abbaye de Charroux, fondée par Charlemagne dans le diocèse de Poitiers (pouillé de 1402). L'abbé de Charroux n'a pas pu ne pas prendre part dans des proportions qui nous échappent à la reconstruction de l'église de Clion.

(\*Arch. dép. Gironde, 1B 75, fol. 55° - exhumé et transcrit par Marc Seguin.)

**La foule des prêtres chapelains.** Affectés au service des chapelles, ils vivent chichement des quelques sous que leur procurent les messes des morts dont ils ont la charge.



## Les seigneurs de Clion

En ce premier tiers du XVIème siècle, les seigneurs de Clion sont Robert de Larochandry et Blanche d'Aubeterre son épouse. Ont-ils financé l'extension de l'église et la reconstruction de sa façade ?

La petite seigneurie de Clion nous est connue grâce à des archives exceptionnelles rassemblées et conservées à Angoulême (fonds Galard de Béarn). Elle s'étend sur deux terres nobles, Clion et Saint-Antoine du Bois, mais il ne reste rien du château de Clion sis entre l'église et la rivière. Les seigneurs y avaient droit de haute justice au contraire des deux fiefs vassaux de Varaize et de Clermont. Comme beaucoup d'autres de la noblesse rurale, outre le château et ses préclôtures, ils disposaient de «cour, jardin, prés et vignes, banalités, pêche, péage, cens et rentes en argent, grains, volailles, agrières...» (M. Seguin, 2005). Le tout est mis en valeur par un régisseur qui a eu le mérite de mettre de l'ordre dans les papiers de ses maîtres.

En 1605, soit trois générations plus tard, les biens sont partagés et évalués à plus de 73000 livres, somme assez confortable si l'on songe à l'appauvrissement progressif de cette noblesse rurale qui périclité au profit de cette classe nouvelle de la haute bourgeoisie commerçante et affairiste, avide de biens fonciers que les Anglais nomment *gentry*.

En 1529, Robert de Larochandry, écuyer, seigneur de Neuvic, Clion, Courpignac et autres lieux, fait son testament, organise ses funérailles et recommande son âme à Dieu (voir Annexe I). Il y proclame une humilité de bon aloi en refusant expressément « honneurs, pompes, assemblées de gentils hommes, sermon ne predications ». Il fait oeuvre de charité en faisant distribuer du pain et des aumônes aux pauvres le jour de son enterrement. Il ne renonce pas pour autant à l'apparat des funérailles : corps porté par huit prêtres revêtus de leur surplis et entouré de treize pauvres vêtus de noir portant cierge ardent à la main. Il porte une exigence toute particulière aux messes qui devront être dites pour le salut de son âme : pas moins de 1200 messes dans l'année qui suivra son décès et une messe à note (chantée) avec vigilles à perpétuité pour lui et son épouse avec les variantes précisées pour chaque jour et chaque heure du jour !... Pour ce faire, il ordonne aux héritiers l'entretien de cinq chapelains à raison de 40 livres par an auxquels s'ajoutent dix prêtres habitant la paroisse pour les prières et oraisons funèbres.

Son oeuvre charitable s'étend à l'entretien des églises de sa propre seigneurie (Clion, Courpignac et Neuvic),



Blason des Larochandry

ainsi qu'à d'autres institutions religieuses : couvent des Carmes à Jonzac, des Cordeliers à Pons, église et couvent des Jacobins à Pons, églises de Saint-Maurice de Tavernolles et d'Agudelle. Robert de Larochandry fait donc peser pour l'éternité sur les épaules de ses héritiers une charge de 800 livres par an, selon le calcul de Marc Seguin. L'histoire montrera qu'elle se tarira d'elle-même quelques décennies plus tard.

Ce testament montre à l'envi que le laïc interpelle ici le religieux : Robert de Larochandry est chez lui dans **son église** : corps inhumé devant le grand autel, litre ceinturant la nef, etc. Sa participation à la restauration de l'église paraît comme une évidence et il est probable qu'il en fut l'acteur et le probable témoin avant son trépas.

Quand son épouse teste à son tour en 1543, elle met en place un sixième chapelain (voir Annexe II). Elle lègue 30 livres pour la réparation de l'église. Le tétramorphe dont l'ajout est archéologiquement évident sur le tympan pourrait être de son fait.



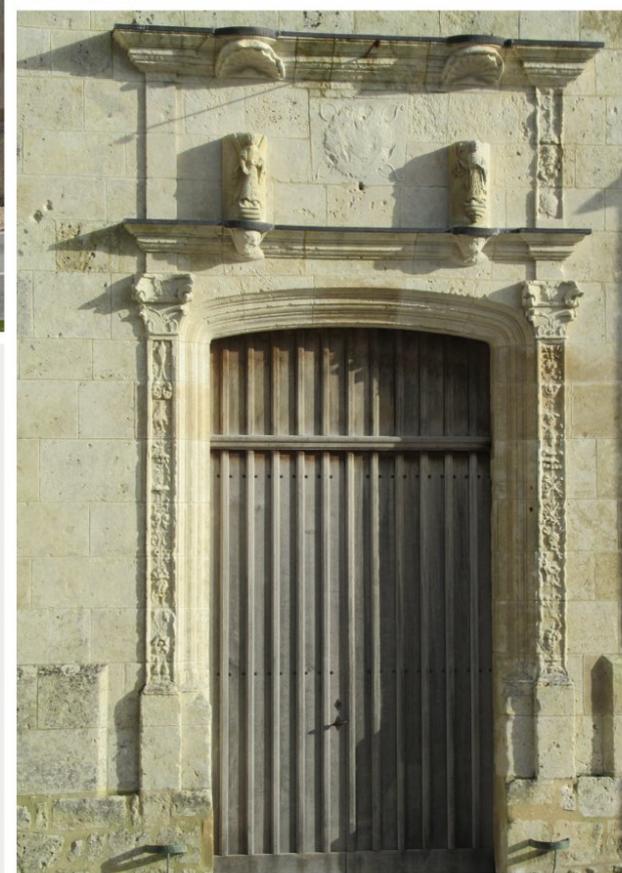
Clé de voûte de l'église de Clion : les visages de Blanche et Robert ?

## *L'apparente nudité d'une architecture mouvementée*



Cette façade porte néanmoins les stigmates d'une histoire tourmentée :

- le bûchage systématique des blasons et des visages à la Révolution,
- des signes d'inachèvement, en particulier du pilastre supérieur gauche, ce qui témoigne en tout cas d'un traitement en oeuvre,
- du remplacement *a minima* des statues des saints André avec sa croix en X et Pierre avec sa clé par d'autres trop petites mais avec leurs têtes et donc installées après la Révolution,
- l'ajout des évangélistes,
- la pose intempestive *a posteriori* d'un auvent qui obturait la baie et cachait la frise et dont il ne reste heureusement que les corbeaux.



La façade de l'église de Clion, construite d'un seul jet en belles assises de pierre de taille témoigne de la recherche de symétrie sinon d'équilibre dans la distribution de son architecture :

- l'ouverture de la porte équilibrée par l'oculus surmonté de la baie flamboyante,
- les statues des saints patrons,
- la distribution des évangélistes de part et d'autre du Christ en gloire,
- et les motifs de la frise qui parcourt l'édifice sur toute sa largeur.

L'architecture de la porte s'inscrit dans la nouveauté stylistique de la première Renaissance par la forme surbaissée de son entrée, ses pilastres et son large entablement toscan, ses chapiteaux à cornes et ses dais en coquille : une oeuvre du premier tiers du XVIème siècle.

## conçue dans l'esprit nouveau de la Renaissance

La porte présente les principaux aspects d'une ornementation venue d'ailleurs et notamment d'Italie. Sur des bases dégagées des premières assises du soubassement, les pilastres paraissent avoir été conçus en oeuvre. Les motifs sculptés jaillissent de sortes de candelabres végétalisés au socle griffu et se déploient autour d'un axe vertical en léger relief. Une flore grasse et généreuse semble la matrice d'une faune imaginaire qui danse, s'adosse ou se suspend à la manière d'acrobates.

◀ Deux cachalots joueurs se balancent suspendus aux cornes de ce bucrane.

▶ Retenus par la queue, ces monstres indéfinissables semblent inspirés des fresques antiques et des *marginalia* gothiques (Ph. Morel : *Les grotesques*, 2001).



▲ Le *memento mori* issu du rituel des triomphes antiques est là pour rappeler

la vanité de la vie terrestre et préparer les esprits à l'idée de la mort et à la nécessité de s'y préparer. La pastorale de la peur à la fin du Moyen Âge et au début des Temps modernes, si bien décrite par Jean Delumeau dans *La peur et le péché* en souligne l'inéluctabilité.

Le sculpteur anonyme de Clion joue de la forme en croix du symbole pour décliner une plastique végétale qui tend à adoucir l'angoisse du Purgatoire et de l'Enfer.





*La frise de Clion :*



*La façade de l'église et sa frise transversale*

▲ Avec la porte, la frise qui traverse la façade de part en part est un beau sujet qui s'offre au regard des paroissiens de Clion. Son inscription en 2000 au titre des Monuments historiques, bien que tardive, est la reconnaissance longtemps minorée du nouveau style venu d'Italie.

➤ Longue de plus de 14 mètres, large d'une assise de pierre de taille, elle a été posée d'un même jet que le reste de la façade, contreforts compris. Les retours d'angle montrent qu'elle a été ajustée spécialement pour la façade de Clion. Seule la pierre sculptée qui coiffe la baie gothique a subi une reprise qui se devine par la couleur et la texture plus neuve de la pierre, ainsi qu'un décalage du motif végétal au joint vertical gauche du bloc.

▲ Entourée d'un cadre fortement marqué, elle émerge de la surface presque nue de la façade comme la matérialité tangible d'une bande ornée à la manière d'une ceinture faisant écho à la litre de l'intérieur comme à Lonzac. Elle est surmontée d'un grand fronton triangulaire semblable à celui de Fontaines d'Ozillac.



*Frise de Lonzac entourant toute l'église*

▲ On retrouve cette même formule architecturale à l'église de Lonzac, un monument bien documenté et daté des mêmes années (1515-1530). Alors que le gothique flamboyant visait à l'idée d'élévation en gommant les obstacles visuels qui pourraient nuire à la verticalité comme les chapiteaux, en faisant pénétrer les cordons d'ogives dans le corps des piliers, le style nouveau de la première Renaissance s'inscrit, au contraire, dans une horizontalité qui tythme les façades des églises et des châteaux.





Avec cette frise nous entrons dans le vif du sujet de l'homme sauvage et de la bête. A l'image des ornements de la porte, la vie s'y déploie en des formes souples et virevoltantes d'où jaillissent putti, animaux fantastiques et personnages inquiétants. Motifs formels, emblématiques et métaphoriques s'entremêlent en des logiques obscures que nos esprits cartésiens ont du mal à appréhender.

N'y aurait-il qu'une succession de tableaux enchevêtrés émergeant de rinceaux comme on peut les observer dans le chœur de l'église romane de Marignac où la virtuosité des sculpteurs fut débordante ? Certes il n'y a pas eu de filiation directe entre le «plein Moyen Âge» et notre «beau XVIème siècle» mais, sans doute, une forme d'imprégnation. ➤



L'art ornemental, à la Renaissance, obéit à des lois de répétition, d'alternance et de symétrie et nous verrons comment elles s'appliquent avec bonheur à Clion. Le sculpteur anonyme, s'il a obéi à ces préceptes, ne s'y est pas laissé enfermer. L'exemple de la salamandre de Rosso, aux expressions dissemblables dans la galerie François 1er à Fontainebleau en est un fameux exemple (H. Zerner, 2002). Certes, la comparaison avec le vieux maître italien de Fontainebleau est sans doute excessive mais il ne faut pas oublier les nombreux cartons et modèles qui circulaient dans toute l'Europe depuis l'invention de l'imprimerie et la possibilité pour les sculpteurs de s'en inspirer, jusque y compris sur les sablières des chapelles bretonnes (S. Duhem, 1997).

Nous allons donc tenter de comprendre les mécanismes créatifs et formels qui ont présidé à l'élaboration de cette frise étirée comme une grande phrase sur toute la largeur de la façade avec des petits retours sur les flancs. Une première remarque, comme une évidence, est qu'il ne peut s'agir d'une histoire qui commencerait à un bout et se terminerait à l'autre. Ici, comme nous l'avons dit, il s'agit de symétrie pour une mise en scène qui comprend :

- des gardiens,
- des hommes sauvages et des putti,
- des animaux fantastiques,

et une histoire développée en divers tableaux partant des extrémités pour se conclure au centre.



A l'angle gauche de la scène, le lion est là en guetteur, prêt à bondir sur l'intrus, queue enroulée sur l'arrière-train, crinière gonflée, gueule ouverte et crocs saillants. Dans les *Bestiaires*, les pères de l'Eglise soulignent son courage, son sens de la justice, toutes les vertus qui sont le propre des rois. «Le lion est la star du bestiaire médiéval, loin devant tous les autres animaux» (M. Pastoureau, 2020).

Le lion est devenu le symbole de Marc, l'évangéliste, et sa représentation ailée figure sur le fronton de l'église de Clion.





A l'autre bout de la scène, sur le retour droit, l'aigle se dresse, ailes déployées. De sa patte droite levée à son bec se tend un probable phylactère. Face à son bec, faisant l'angle, un calice. Image d'ascension et d'autorité, il est un oiseau fier de sa noblesse, d'où sa présence récurrente dans l'héraldique. Selon le *Bestiaire divin* de Guillaume Leclerc, l'aigle devenu vieux se régénère en brûlant ses ailes auprès du soleil puis en se jetant dans l'eau ; il se trouve ainsi à l'origine du rituel du baptême. (M. Pastoureau, 2020)



L'aigle est la figure ailée de Jean, l'évangéliste, et il accompagne Marc sur le fronton de l'église de Clion.



## L'homme sauvage



▲ L'homme sauvage de Clion, comme ses semblables européens des XIV-XVIèmes siècles est un homme de nature, un homme des bois, qui vit dans des milieux peu investis par l'homme social : forêts, montagnes, déserts. Il mange de la viande crue, des baies et de l'herbe et se confond parfois avec l'animal au point d'être poursuivi par les chasseurs. Il est affublé des attributs de son état : la massue écotée et le bouclier, parfois anthropomorphe. Dans les textes et l'iconographie médiévale il diffère du satyre ou du démon qui sont cornus ou chèvre-pied.

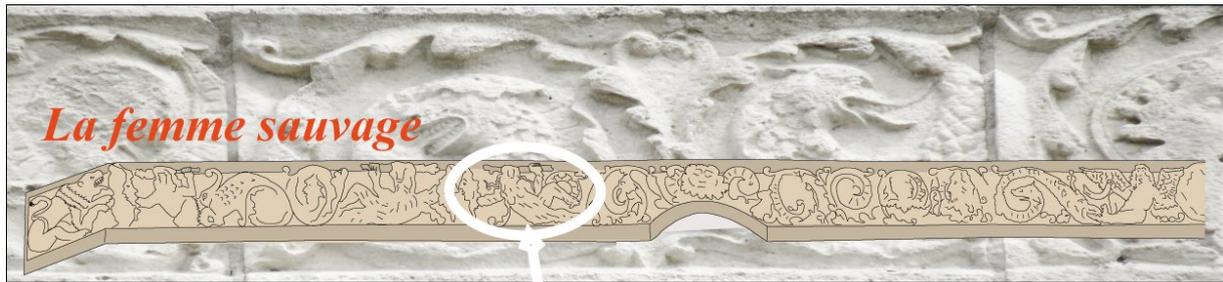
Il est à Clion en position semi-allongée, à la manière des convives romains du *triclinium* - un clin d'oeil peut-être au nouveau style - à moins qu'il s'agisse d'une simple question de place dans l'étroitesse de la frise.

*L'homme sauvage d'Ambierle (Loire) - stalle de l'église prieurale Saint-Martin.* ➤

Nez épaté, corps massif, villosité totale, chevelure étalée, attributs sexuels marqués lui confèrent une allure animale.

Il est l'image-même du désordre et du péché.  
(F. Pouvreau, *Du poil et de la bête*, 2014)





▲ Le sculpteur a choisi de représenter la femme sauvage à l'image de l'homme : même pilosité, même position à demi-couchée et armée de la massue et du bouclier. Il a rendu la sensualité par les seins visibles et la chevelure flottante. Homme et femme semblent ici confrontés aux mêmes défis de la chair. La cathéchèse a montré que cet état de nature pouvait évoluer vers la rédemption. Marie-Magdeleine est un bon exemple de cette tendance qui se manifeste surtout à la fin du Moyen Âge.



◀ Titien, *Marie-Madeleine pénitente*, Florence, 1533.

A peine besoin de rappeler le parcours de pénitente de Marie-Madeleine dont Jésus extirpa les sept démons. Faisant vœu d'ascétisme en vue de son rachat, elle ne se nourrit plus que de musique céleste.

Donatello en a donné, dans un humble bois de peuplier polychrome, une interprétation plus tragique.

Il existe enfin une version encore plus radicale de l'homme sauvage, au-delà de la rédemption, à l'image d'Onuphre dont la vie sainte est relatée dans la *Légende dorée alsacienne* du XV<sup>ème</sup> s. La recherche d'un idéal de perfection des Pères du désert vise à un statut quasi-angélique. Ambivalence du saint velu qui « cache sa honte avec de l'herbe et des feuilles » afin de souligner la dualité du corps et de l'âme. (F. Pouvreau, 2014)



Les exégètes des *Bestiaires* disent que le dragon est à l'origine un serpent de grande taille, que sa gueule s'élargit pour engloutir et que son haleine enflammée exhale des torrents de feu et de fumée (C. Lecouteux, 1993). Il est polymorphe, muni tantôt de pattes comme un lézard ou tantôt d'ailes, mais possède toujours des écailles. «Le dragon mord, déchire, dévore, avale, vomit, crache, bave». (M. Pastoureau, 2020)

Le sculpteur de Clion a choisi de le représenter dans sa forme médiévale primitive sans pattes ni ailes, avec des antennes végétalisées terminées par des boules. Et il a deux têtes, l'une agressive, gueule ouverte et grandes dents, l'autre à la queue, expressive, avec une truffe en boule. Deux rangées de grandes écailles, l'une sur le dos, l'autre sur le ventre, parcourent son corps et se développent hors de lui en amples enroulements végétaux.



Le sculpteur n'aurait-il pas joué de la diversité de ses «têtes-à-queues» comme un refus de l'uniformité ?

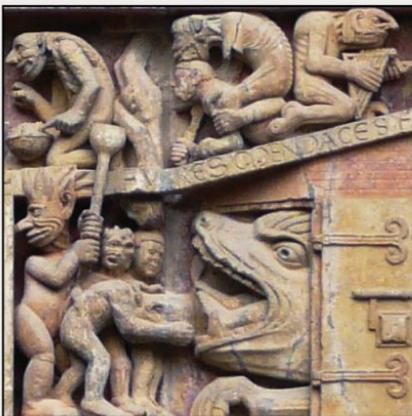


*et autres engoulants*



*Engoulants sur charpente par l'atelier des frères Nyvet en 1513  
Eglise Saint-Maurice de Plumelec (Morbihan)  
(Cliché H. Romné)*

L'étude exhaustive des sculptures bretonnes sur charpentes et sablières a mis en évidence l'influence nord-européenne sur l'activité des ateliers de sculpteurs bretons (S. Duhem, 1997).

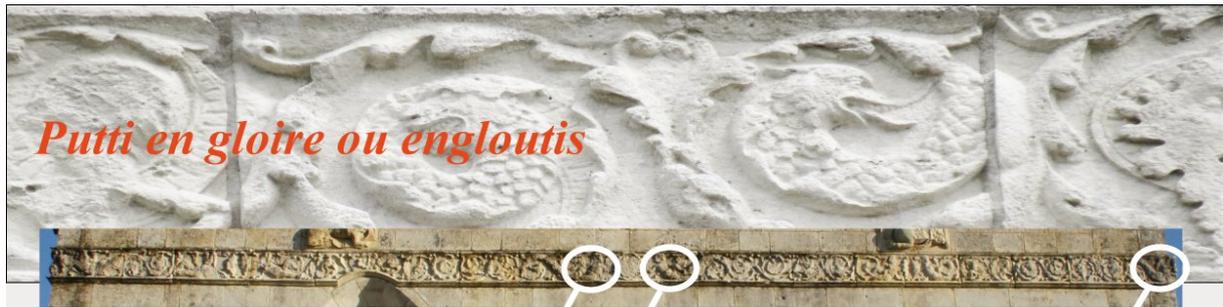


*Le Léviathan de la porte de l'enfer  
Abbaye Sainte-Foy de Conques  
(Aveyron)*

Les engoulants comme les grotesques puisent leur source dans les marges enluminées des livres d'heures et s'inspirent également des motifs sculptés aux porches des églises romanes.



*Engoulant  
Eglise de Chadenac  
(Charente-Maritime)*



Les putti sont un marqueur de l'ornementation architecturale italienne. Inspirés de la Rome antique, après la découverte en 1480 des peintures dans les pièces ensevelies du palais de Néron, ils sont associés à des masques, à des créatures végétales, à des monstres suspendus ou adossés. Ces motifs connurent un grand succès au temps de Raphaël à Rome et à Florence et furent largement diffusés par les estampes. Souvent représentés par deux dans des scènes de glorification, les putti symbolisent l'innocence et l'amour.

Le sculpteur anonyme de Clion les a représentés classiquement en jeunes garçons potelés, ailes largement déployées, porteurs de calice ou d'écusson. L'un d'eux tient de sa main droite un phylactère devenu illisible, peut-être peint et peut-être jamais écrit. Ils sont positionnés à demi-couchés, une jambe repliée à l'image des hommes sauvages : il faut n'y voir là, sans doute, dans cette posture qu'une simple question de place dans l'étroitesse de la frise.



### Chapitre 3

*Un récit en trois tableaux  
entrecoupés d'intermèdes*





▲ Aux deux bouts de la frise, l'imagier a sciemment construit son histoire sur l'idée de la symétrie formelle selon un projet qu'il va renouveler tout au long de l'action en des scènes doubles qui se font écho : ici, à gauche, le combat inégal entre l'homme et la bête dont la gueule, largement dilatée, ne laisse aucune chance à la proie. L'homme, malgré sa massue et son bouclier, demeure inactif et se laisse engloutir.

Le paroissien de Clion trouverait-il là matière à une quelconque identification ?



▲ Lui faisant écho, l'autre version d'un combat perdu malgré le calice brandi et le statut angélique conféré par les ailes déployées du putto. Le parallèle avec le Léviathan de Conques apparaît comme l'évidence de l'universalité du péché.



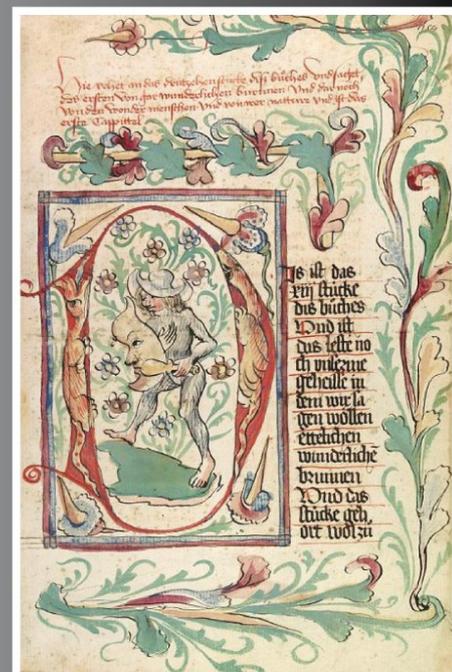
◀ Intermède : jeu de mascarons de profil et de bulbe perceptible malgré le bûchage.



▲ Ils sont bien là, les sauvages, homme et femme, aux attributs sexuels bien identifiés, velus de pied en cap, et armés de leur massue écotée, au visage hélas mutilé lors de la Révolution. Ils se protègent l'un de l'autre d'un bouclier anthropomorphe, une formule rare selon Florent Pouvreau, spécialiste de la question et qui n'en connaît que quelques uns. On imagine aisément que cette protection mutuelle fait référence au péché originel, une tare indélébile que l'Eglise rappelle sans cesse et fait porter comme une menace sur le pauvre pécheur.

Le sculpteur a pris un soin particulier au traitement réaliste des extrémités des membres, particulièrement visible chez la femme, dont la main gauche tient la massue, pouce par-devant, et le pied droit, repoussant le dragon, tourné en perspective vers le spectateur.

Cet homme sauvage au bouclier anthropomorphe fait partie d'une quarantaine de miniatures de deux livres d'heures réalisés par Jean et Jacquelin de Montluçon vers 1500 à Bourges. ➤





▲ La répétition du motif des hommes sauvages affrontés derrière leurs boucliers anthropomorphes résulte du projet de symétrie des tableaux successifs au fur et à mesure qu'on se rapproche du centre de la frise. Répéter est aussi une manière d'insister sur cet état de nature que l'Eglise et la bonne société ont à charge de transformer et d'éduquer.

◀ Homme sauvage au bouclier anthropomorphe et marchant sur des nuages issu d'un programme de stalles sculptées du chœur de la cathédrale de Barcelone (1394-1399).



*Tableau 3 final : l'apothéose*



▲ Ce tableau situé au centre précis de la frise et donc en position privilégiée dans la logique de convergence d'une narration qui partant de la périphérie s'achève au centre, en apothéose, malgré la contrainte de l'espace. Il donne à voir un disque de pierre en forme de blason porté de façon ostentatoire par deux putti aux ailes déployées qui repoussent victorieusement de leur jambe repliée la gueule ouverte de la bête qui les menace encore. Ces armoiries malheureusement bûchées par les révolutionnaires avec une rage appliquée ne peuvent être autres que celles des seigneurs de Clion, comme nous allons le voir plus loin. De tels symboles au-dessus des entrées de châteaux ou d'églises sont comme un signe d'accueil et de protection.

➤ Outre l'exubérance de son haut-relief, l'entrée du château de Crazannes, construit entre 1510 et 1520, où deux hommes sauvages portaient les emblèmes aujourd'hui disparus de la famille Acarie, offre la même disposition formelle faite de symétrie et de centralité. (N. Faucherre et A. Pellerin, 2003)





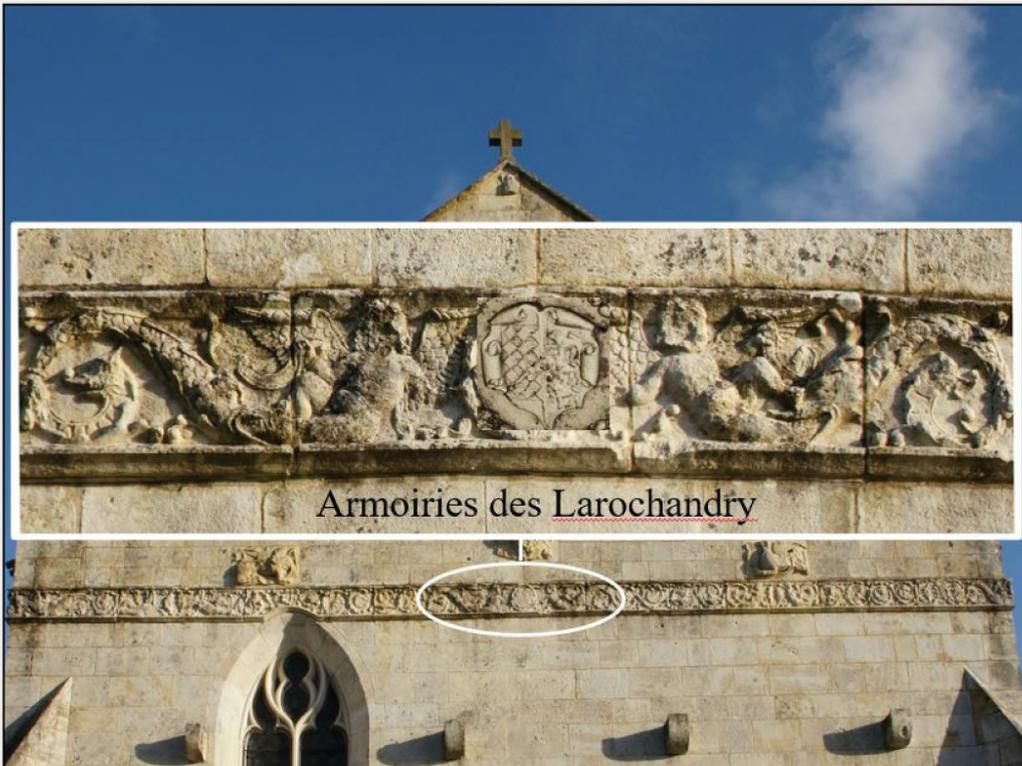
## *Les armoiries retrouvées*



▲ Le blason de la clé de voûte de l'église de Clion a échappé à la fureur révolutionnaire du fait de sa hauteur sans appui d'échelle. On y reconnaît les losanges des Larochandry et les trois léopards de Blanche Bouchard d'Aubeterre, son épouse.



▲ Les motifs du blason de la frise ont disparu mais les cuirs gardent encore la trace de leurs enroulements latéraux. On y observe l'échancrure semblable en haut des deux blasons ainsi que les pointes dirigées vers le bas. La preuve semble faite que le blason bûché est le même que celui de la voûte, celui des seigneurs de Clion.



Armoiries des Larochandry

*Les derniers ajouts  
de la Renaissance*



◀ Lorsque Blanche d'Aubeterre décide à son tour de faire son testament, en 1543, elle lègue 30 livres tournois à la réparation de l'église de Clion. La somme peut apparaître comme une contribution à la réalisation du Christ en majesté dans sa mandorle losangique ornée d'anges aux écoinçons et du tétramorphe qui l'accompagne. L'ajout de ces motifs, hélas dégradés par le temps et par les hommes, est observable du fait du décalage de leur insertion dans les assises de pierre de taille.

▲ C'est probablement lors de la même séquence que le sujet placé tout en haut du fronton sous la croix toute simple a été inséré. On se plaît à imaginer qu'il pourrait s'agir de la représentation de la salamandre comme à Lonzac, mais ce n'est que pure spéculation....



## *Conclusion : le message polysémique de la frise de Clion*

### **La frise au service de la parole évangélique**

Offerte au regard de tous les paroissiens, au devant de l'église, la frise est conçue pour délivrer le message de l'évangile. Elle présente les symboles de la charge du péché dont Adam et Eve sont les parangons les plus explicites : l'homme et la femme sauvages armés de leur massue écotée et de leur bouclier, et le dragon omniprésent sur toute la largeur du motif, soit simplement menaçant en mordillant le pied que le pécheur repousse, soit en l'angloutissant carrément dans l'antichambre de la porte de l'Enfer, et en cela conforme à la vision imagée du Léviathan. Alors que l'homme sauvage des sablières bretonnes montre sa nudité avec un naturel désarmant et parfois provocant, au sein-même des chapelles (S. Duhem, H. Ronné, 2012), celui de Clion se fait plus discret, cachant ses attributs sous un pelage abondant. Il rappelle à une communauté fondamentalement croyante les dangers de la perte, dangers si vigoureusement proclamés par les pères de l'Eglise depuis le plein Moyen Âge. Il faut craindre, disent-ils, la colère divine et renoncer aux plaisirs des sens. C'est ainsi que Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, interdit «disner, banquet et mangerie» (N. Lemaître, 1988) et que celui d'Angoulême, Antoine d'Estaing, par la publication des statuts synodaux, tente de surveiller étroitement la vie des confréries et le comportement de leurs dignitaires en proscrivant les jeux et les danses surtout avec les femmes, et en limitant au strict nécessaire le devoir conjugal (J.-C. Tillier, 1972). La culpabilisation des fidèles dans l'Occident médiéval, sans cesse proclamée par la pastorale de la peur (J. Delumeau, 1983) conduit à multiplier les prières et les messes pour les morts en un décompte établi pour le Comtat Vénessain et qui en montre le caractère obsessionnel (J. Chiffolleau, 2011). Les mandements testamentaires des époux Larochandry en sont un exemple poussé à son paroxysme.

Ce message édifiant de la frise de Clion implique forcément l'intervention du clergé en un degré qui nous échappe dans le choix du carton. Toutefois, Antoine, deuxième fils des Larochandry, devenu protonotaire du Saint-Siège et chanoine de Saintes a dû jouer de son influence. La fabrique de Saint-Denis d'Oléron recevait de façon régulière l'archidiacre d'Aunis et parfois de Saintonge, représentants de l'évêque (J. Gaillard, M. Seguin, à paraître). Nul doute qu'il en fut de même à Clion, pour rappeler le dogme, ordonner l'achat des objets liturgiques indispensables, promettre quelques subsides pour la restauration de l'église. Sans doute alors eut-il son mot à dire sur le contenu de l'oeuvre offerte aux paroissiens. Enfin, l'abbé de Charroux, tenu de contribuer pour un quart de la dîme de Clion, eut peut-être aussi à donner son avis. Et pour finir avec le dernier échelon de la hiérarchie religieuse, les paroissiens eux-mêmes ont pu intervenir. N'est-il pas écrit dans le testament de Blanche d'Aubeterre qu'elle lègue à l'église de Clion 30 livres quand «les paroissiens la feront bastir». On sait qu'à Saint-Denis d'Oléron, c'est la fabrique, certes riche de ses terres, son moulin et ses salines qui finança à la même époque les importants travaux de reconstruction de l'église.



### La transmission du message évangélique

Reste à imaginer comment le message évangélique est enseigné aux fidèles. Les nombreux clercs ruraux, vicaires et chapelains, qui se substituent aux curés absentéistes partagent le quotidien de leurs fidèles et n'en savent guère plus qu'eux du Nouveau Testament. Face à ces carences, dès 1516, une réforme catholique s'engage sous la houlette de l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet, soutenu par le roi François 1er et par sa soeur Marguerite. Un effort considérable est fait pour mettre la parole de Dieu à la portée des fidèles et des stations de prédications sont établies sur la base d'un quadrillage pastoral (Ph. Hamon, 2009). Il reste néanmoins peu probable que cet encadrement pédagogique, fait d'hommes qui, pour beaucoup, prêchent sans diplôme de théologie, ait gagné un jour la paroisse de Clion. En fait, ce sont les prédicateurs mendiants qui s'activent aux temps forts du calendrier religieux, et qui ont recours à l'effet oratoire. L'instruction du dogme chrétien passe par la sollicitation des sens : geste, parole et image.

La frise de Clion devient ainsi le grand livre des illettrés. La pastorale mendicante y donne une place importante à l'au-delà, un monde magique peuplé de créatures qui personnalisent le bien et le mal selon un principe d'opposition très manichéen où s'affrontent les milices célestes et les créatures infernales. Les prêcheurs, conformément à l'esprit de ces temps de peur de la mort devaient insister sur ces sept péchés qu'ils nommaient capitaux et par lesquels chaque fidèle, en sa conscience, se sentait peu ou prou concerné. Ils devaient probablement faire remarquer l'état de péché mortel où se trouvaient les personnages à moitié engloutis par le monstre aux deux extrémités de la frise, malgré le bouclier protecteur ou malgré le calice brandi du sang du Christ. Ils devaient évoquer les tentations inhérentes à l'état de nature des hommes sauvages qui se méfient d'eux-mêmes ou de leur vis-à-vis en opposant leurs boucliers anthropomorphes. Et sans doute faisaient-ils remarquer qu'à force de prières et d'abnégation il n'était pas impossible de repousser le malin et de porter, comme les putti triomphants, le blason protecteur.

Restent les indulgences qui sont censées effacer les péchés et qui se comptent en temps de moins au purgatoire. En 1476, le pape Sixte IV en avait autorisé le commerce. Leur grand succès entraîna la collecte de sommes considérables pour la reconstruction des églises : une déviance du dogme qui fut la cause (ou le prétexte) de la réforme et des si funestes guerres de religion qui ruinèrent de nouveau nos belles églises à partir de 1562.

Les seigneurs de Clion, en multipliant les messes pour le salut de leur âme, ont montré la profonde angoisse qui les habitait. Il fait peu de doute alors qu'ils ont contribué largement à la reconstruction de leur église, espérant ainsi une reconnaissance pour l'au-delà.



### **La frise au service de l'autorité seigneuriale**

Il ne fait guère de doute que si Robert de Larochandry fait oeuvre pieuse, il affirme en même temps son autorité nobiliaire au sein d'une entité qui est censée dépendre d'abord du clergé. Les armoiries du seigneur brandies au plein centre de la frise sous lesquelles passent les fidèles pour se rendre aux offices rappellent sa fonction protectrice. C'est bien de son église qu'il s'agit, celle qu'il a contribué à rénover, agrandir et embellir. C'est bien sa présence *a posteriori* qu'il impose aux fidèles par le mandement dans son testament de la « licite et sainture pour la conservation de son droict et auctorité ». Blanche, à son tour, reprendra la même formule en 1543 et c'est bien à l'endroit le plus noble, devant le grand autel, qu'ils reposeront pour l'éternité. Tout cela est admis par la communauté paroissiale, mais il n'est pas apparu inutile d'en rappeler la continuité *post mortem*.

### **La frise de Clion, une oeuvre d'art**

La frise de Clion et la porte de la façade appartiennent à cette mouvance stylistique dite de la première Renaissance, née des formes ornamentales nouvelles observées lors des guerres d'Italie et introduites en France au cours du premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle. Charles VIII et François I<sup>er</sup> s'en émerveillent et font venir à la cour des artistes italiens qui avaient adopté chez eux la grammaire artistique des trésors de leur propre sol antique redécouvert, tels que le palais de Néron. Nous trouvons à Clion ces motifs qui s'appuient sur une architecture encore marquée par le gothique. Il serait superflu ici de reprendre l'histoire de cette nouvelle donne, aujourd'hui connue de tous et que ce récit a détaillée au cours de son développement. Putti, mascarons, burlesques, entablement toscan avec chapiteaux à cornes, pilastres à candélabres, dais en coquille, etc. sont les motifs d'une grammaire qui s'y déploie en formes souples. Le sculpteur qui est intervenu est un artiste confirmé : son ciseau est sûr, les proportions des corps bien observées, le jeu des physionomies des têtes caudales du dragon est subtil, les détails des mains sculptés avec précision, les doigts de pieds pointés en avant rendus avec le souci de la perspective. Plus encore, l'adaptation du carton aux contraintes du lieu, avec les retours animaliers aux extrémités, les intermèdes faits de mascarons de face et de profil dans la souplesse des enroulements végétaux afin de combler au plus juste la longueur de la frise, la construction symétrique des tableaux en une progression centripète qui aboutit à la monstre finale des armoiries seigneuriales, tout cela révèle une maîtrise d'autant plus remarquable qu'elle est contrainte par l'étoitesse et la linéarité de l'espace.



**ANNEXES**





### **Le testament de Robert de Larochandry**

Arch. dép. Charente J 1136 pièce 16  
1529, 4 novembre  
(transcription : Marc Seguin)

Au nom du Pere, du Fillz et du benoist saint Esperit, amen. Sachent tous presens et advenir que je, Robert de la Rochechandry, seigneur de Neuvic, Croupignac et Clyons, estant en mes bons sens, memoire et entendement, touteffois par la volenté de Dieu indisposé en ma personne, considerant que à toute vivante creature convyent terminer sa vie par mort, sans scavoir quant ne comment, et à celle fin qu'il n'advienne moy deceder à cest monde sans avoir pourveu au salut de mon ame, faire et disposer des biens que Dieu m'a prestez, faiz et ordonne mon testament, ordonnance et derniere volenté en la forme et maniere que s'ensuyt.

Et premierement je recommande mon ame à Dieu, mon pere createur et redempteur, à la glorieuse sacrée Vierge Marie, à Messieurs saintz Michel, Jean-Baptististe, saint André, patron de mon eglise de Clyon et à tous les benoittz saintz et saintes de Paradis, et mon corps à la sepulture de nostre mere sainte Eglise, laquelle je esliz en ma dicte eglise de Clyon pres et devant le grand aultier d'icelle, lequel mon corps veulx estre porté à la dicte sepulture par huit presbtes de la dicte parroisse, revestuz de leurs surpeliz, ausquelz et chacun d'eulx, ordonne estre baillé troys solz tournois.

*Item*, veulx et ordonne estre dictes et celebrées le jour de mon obit et enterrement et les jours prochains ensuyvans, pour le salut de mon ame et de mes feuz parens et amys trespassez, six cens messes avecques vigiles de moys, litanies et autres suffrages et oraisons honorables acoustumez estre dictes ; auquel jour de mon enterrement, veulx et ordonne estre assistans treize pauvres revestuz en droip noir à mes depens, autour de mon corps, quy tiendront chacun en sa main ung petit cyerge de cire ardant durant mon obseque, lesquelz cyerges seront chacun de la valeur de cinq deniers tournois ; et s'ilz se consumment et bruslent plus tost que le dict obseque soit parachevé, leur en sera baillé d'autres ardens durant le dict obseque.

*Item*, à la huitienne et es jours subsequens, veulx et ordonne estre dictes et celebrées autres six cens messes pour le salut de ma dicte ame et de mes dictz parens et amys trespassez.

*Item*, ordonne estre distribué et donné chérité et aulmosne generale d'un pain vallant troys deniers à tous pauvres affluans au jour que se distribuera lad. chérité, au jour, vouloir et election de mes executeurs.

*Item*, et considerant que ce n'est riens des honneurs et pompes de ce monde et que à nul autre que à Dieu le createur n'appartient honneurs, je prohybe t deffends expressement qu'il ne soit faict pout moy en maniere que ce soit aucuns honneurs, pompes, assemblées de gentilz hommes, sermon ne predication ; touteffoys veulx et ordonne qu'il soit faict listre et sainture en la dicte eglise de Clyon pour la conservation de mon droict et auctorité, telle et en la forme et maniere que mes dictz executeurs ordonneront et adviseront.

*Item*, veulx et ordonne que au bout de l'an ou plus tost si faire se peult, soient dictes et celebrées pour le salut de ma dicte ame et de mes dictz parens et amys trespassez autres six cens messes, le tout en la dicte eglise de Clyon ou ailleurs, au vouloir et discretion de mers dictz executeurs, qui se dira et celebrera de tel office qu'ilz adviseront et ordonneront avecques vigiles de neuf lezons par troys foys et jours de la sepmaine, et les aultres jours vigiles à troys lezons avecques les laudes et le libera à la fin de la dicte messe ; par chacun desquelz jours veulx estre dictes vespres de mors à l'heure de vespres, le tout par les presbtes et chappellains que ordonneront mes dictz executeurs, ausquelz sera baillé tel pris et salaire raisonnable qu'ilz accorderont et adviseront ensemble.

*Item*, veulx et ordonne estre dictes et celebrées à perpetuité en la dicte eglise de Clyon ou ailleurs au vouloir et discretion de mes dictz executeurs, à l'intencion de moy et pour le salut de mon ame et de ma chere et bien amée Blanche d'Aulbeterre, damoizelle, mon espoze, une messe à note par chacun jour de la sepmaine



avecques vigiles en la maniere que s'ensuyt. Scavoir est les lundy, mardy et mercredi de l'office des trepassez, le jeudy, de l'office de la Trinité, le vendredy, des cinq playes Nostre Seigneur, le sabmedy, de Nostre Dame et le dymanche, de l'office de la Conception qui se commance Rouates celi de juges, et qu'il soit dict lesditz lundy, mercredi et vendredy vigiles de neuf lezons avec les laudes ; lequel service et messes sus dictz, veulx et ordonne estre dictz par cinq presbtres et chapellains que ordonneront et eslyront mes dictz executeurs. Pour le payement de la fondation desquelles messes ou stipendies, veulx et ordonne estre baillé et payé par les mains de mes heritiers cy dessoubz nommez quarente livres tournois par chacun an, quy est à chacun des dictz cinq chapellains, huit livres tournois, et ce jusques ad ce que mes heritiers aient acquis quarente livres tournois de rente pour la dotation ou nomination des dictes chapellennies, ce que les pryé faire, et en ce cas bailler et delaisser ausdictz cinq chapellains les dictes quarente livres tournois de rente. En quoy faisant, lesdictz cinq chapellains et leurs successeurs seront tenez faire accepter les dictz chapellains par Monsieur l'Evesque de Xainctes ou autre ayant pouvoir ad ce, la presentation desquelles chapellennies, le cas susdict advenant, reserve à mes heritiers ou ceulx quy les représenteront, l'auctorité de l'aisné ou celuy ou celle quy le représentera preferée quant à la dicte presentation ou nomination. Et apres le deces et trespas de ma dicte espoze et de mes heritiers soubzscriptz et nommez, veulx et ordonne les dictes messes estre dictes perpetuellement en la dicte eglise de Clyon en la forme et maniere sus declarée.

*Item* et pour estre participant es suffrages, prieres et oraisons qui, perpetuellement, se feront et diront es eglises du dict Clyon, de Croupignac et de Neuvic, je donne et legue à la réparation de chacune des dictes eglises vingt livres tournois une fois payées tant seullement.

*Item*, pour semblable cause, je donne et legue à la reparation de l'eglise du Petit Mireuil dix livres tournois une fois payées.

*Item*, je donne et legue à la reparation du couvent des Carmes de Jonzac trente livres tournois une fois payées pour estre participant es prieres, messes, suffrages et oraisons qui, perpetuellement, se feront et diront en icelle.

*Item*, et pour semblable cause, je donne et legue à la reparation de l'eglise du couvent des Cordeliers de Pons, vingt livres tournois et pour dix livres tournois de boys de chapuse une fois payez.

*Item*, pareillement, je legue et donne à la reparation de l'eglise et couvent des Jacobins de Pons, dix livres tournois une fois payez pour estre participant es prieres et oraisons de toute leur religion.

*Item*, je donne et legue à mon vicaire Messire Jehan Bonnet, presbtre, cent solz tournois une fois payez, pour estre participant en ses bienffaictz, prieres et oraisons.

*Item*, je donne et legue à Messire Jehan Heret, presbtre, la somme de quinze livres tournois une fois payez, outre ses gages et servyces que je luy peux devoir, pour et affin d'estre participant en ses bienffaictz, prieres et oraisons.

*Item*, je donne et legue à Messires Jacques de Grand Champ, Symes Daniau, Jehan Gueffys, Jehan Trebuchet, Anthoine Robineau, Marsault Neau et Guillaume Barderon, tous presbtres, natifz et habitans de lad. parroisse de Clyon, qui sont en nombre de dix presbtres, à chacun d'eulx vingt sols tournois une fois payez pour estre participant es bienffaictz, prieres et oraisons que, perpetuellement, dyront et feront, en leur recommandant le salut de ma pauvre ame.

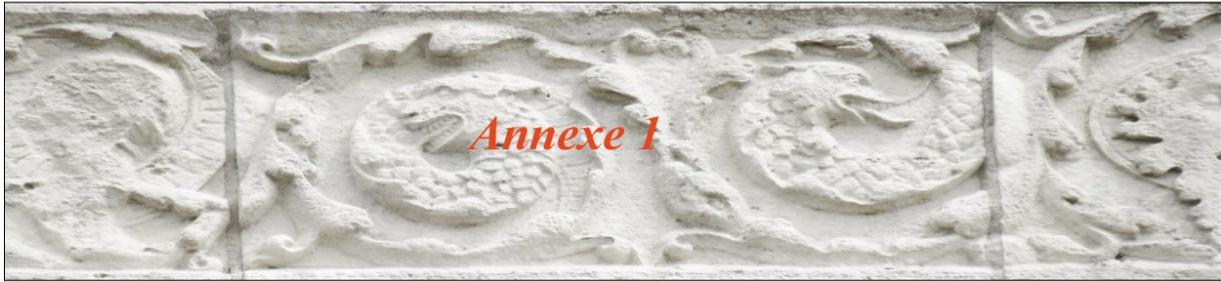
*Item*, je donne et legue à maistre Bertrand Regnard, mon procureur, la somme de quinze livres tournois une fois payez, outre ses gages que luy puis devoir.

*Item*, je donne et legue à - blanc - Puysertault, dix livres tournois une fois payez, outre ses gages et salaire que luy puis devoir.

*Item*, à François Ganelot, autres dix livres tournois une fois payez, outre ses services et salaires.

*Item*, à Jehan Boutin, autres dix livres une fois payez outre ses dictz services.

*Item*, à Messire Jehan Martineau, dix livres tournois aussi une fois payez outre ses gages et salaire que



luy puis devoir.

*Item*, donne et legue à maistre Mery - blanc - la somme de dix livres tournois une fois payez.

*Item*, je donne et legue à Margerite Ferré la somme de quinze livres tournois une fois payez.

*Item*, je donne et legue à Loyse de Vile chaulx, dicte de Saint-Maurice, la somme de soixante livres une fois payez.

*Item*, je donne et legue à la bonne femme Bayote cent solz tournois une fois payez, outre ses servyces et salaire.

*Item*, je donne et legue à Mathurin, le palefrenier, cent solz tournois une fois payez.

*Item*, je donne à Regnault - blanc - autres cent solz tournois une fois payez.

*Item*, je donne et legue à Forte Espisse soixante solz une fois payez.

*Item*, à Mathurin Groschel dix livres tournois une fois payez.

*Item*, je veulx estre baillé et payé par mes dictz heritiers, dedans troys ans prochains venans, à ma tres amée fille Jehanne de la Rochechandry, damoiselle, veufve, dame de Brisambourg, la somme de douze cens livres tournois, par et outre son mariage, par moy promis, que luy ay tres bien payé, et veulx et ordonne qu'elle se contente de la dicte somme comme ayant este bien et deurement par moy aportionnée de ses successions, sans à l'advenir en inquieter mes dictz heritiers.

*Item*, veulx et ordonne, donne et legue à cinq jeunes filles pauvres à marier que eslyront mes dictz executeurs, qui seront de mes terres et seigneuries, à chacune d'elles, la somme de cent solz tournois une fois payez pour les aider à marier.

*Item*, veulx et ordonne la somme de cent solz tournois, d'une part, de don et legat fait à l'église de Saint-Maurice de Tavernolles, dix livres tournois, d'autre aussi de don et legat fait à l'église d'Agudelles, et pareillement autres dix livres de don et legat fait à l'église de Vernant, le tout une fis payez, fait par feu mon frere Maistre Loys de Larochechandry, en son vivant seigneur du dict Vernant, ausdictes eglises soient payez par mes dictz executeurs ou heritiers pour une moitié seulement, comme suys tenu le faire. Et davantage que la somme de vingt livres tournois donnée et leguée par feu mon dict frere, seigneur de Vernant, à quatre filles à marier qui n'ont encore esté payées soient payées pour ma dicte moitié par mes dictz executeurs.

*Item*, veulx et ordonne que toutes et chacunes des debtes que je doibz soient justement payées à mes crediters et aussi que mes serviteurs et servantes soient payez et satisfaitz jusrement de leurs services.

*Item*, veulx et ordonne que pour les bons et agreables services, plaisirs et gratuitez que ma dicte femme m'a fait par cy devant et que j'espere qu'elle fera le temps advenir, tant à faire prier Dieu pour moy que en autres choses, je luy donne par cestuy mon testament et derniere volonté et veulx qu'elle soit dame et maistresse usufructiere de tous mes biens meubles et acquestz. Et davantage, veulx et ordonne qu'elle soit et demeure dame et maistresse de tout le surplus de mon bien, quelque part qu'il soit ou puisse estre, à sa vie durant seulement, pourveu touteffois qu'elle ne convole à secondes noces, en entretenant noz enfans comme leur appartient. Et parce que institution de heritiers est chief et fondement de tout testament, je institue mes heritiers mes chiers et amez Maistre Anthoine de la Rochechandry, prothonotaire du saint Siege apostolic, prieur d'Agudelles, et Loys de la Rochechandry, escuyer, freres, mes enfans pour succeder et heriter en tous mes biens selon contractz de partage et mariage dud. Loys, partz, condicions et convenances apposez en iceulx, lesquelz approuve, confirme et corrobore de poinct en poinct.

Et si, par cy devant, avons fait autres testamens, les casse, revoque et annulle et veulx que cestuy soyt le myen et dernier. Pour lequel mectre ou demander acreration deuhe, nomme et declaire mes executeurs et aulmosniers la dicte Daubeterre, ma dicte espose et les dictz Maistre Anthoine et Loys de la Rochechandry, mes dictz enfans, appellé avecques eulx Guy Goullart, escuyer, seigneur du Brandart, leur pryant en prandre la charge, envers lesquelz, pour l'execution d'icelluy oblige tous et chacuns mes biens. Suplyant et requerant les



gardes des scelz establyz aux contractz en la ville et cité de Xainctes pour le Roy notre sire, et de mon scel estably estably aux contractz en ma dicte chastellenie de Clyon soubz lesquelz les notaires quy ont ouy et receu mon dict present testament sont jurez respectivement que au dict mon present testament leur plaise mectre et apposer les dictz scelz. Et nous, les dictz gardes, à la supplication et requeste du dict testateur et feal rapport des dictz notaires quy ont ouy et receu le dict testament ainsi qu'ils nous ont deuhement certiffié, à eulx adjoustans plenne foy et preuve à cestuy present testament, les dictz scelz avons mys et apposez en tesmoing de verité.

Ce fut faict et passé au chastel du dict testateur au dict Clyon, presens tesmoingz à ce appelez et requis frere Jehan Boisseau, docteur en sainte theologie, cordelier, gardien du couvent des Cordeliers de Pons, noble et puissant Pierre Poussart, escuyer, seigneur de Brizambourg, François Canelot, Sebastien Segault, Regné Thyès, Pierre Ardouyn et Jehan Boutyn, le quatriesme jour du mois de novembre l'an mil cinq cens vingt et neuf.

Eschasseriault, not. royal



**Le testament de Blanche d'Aubeterre, dame de Neuvic, Courpignac et Clion,  
veuve de Robert de la Rochandry**

Arch. dép. Charente J 1136 pièce 18  
1543 (n. st.) 3 mars  
(transcription : Marc Seguin)

Au nom du Père, du Filz et du benoist saint Esprit, amen. Sachent tous presens et advenir que je, Blanche d'Aubeterre, dame de Nevic, Courpignac et Clion, estant en mes bons sens, memoire et entendement, touteffoys et lar le vouloir de Dieu indispausée de ma personne, considerant que à toute humayne creature convient terminer vie par mort sans scavoir quant ne comment, à celle fin qu'il n'aviegne moy deceder de cest monde sans avoir pourveu au salut de mon ame, fays et dispose des biens que Dieu m'a presté, fays et ordonne mon testament mancupatif, ordonnance de derniere volonté en la forme et maniere quy s'ensuyt.

Et premierement, je recommande mon ame à Dieu, mon Père createur et redempteur, à la glorieuse, sacrée Vierge Marie, à Messieurs sainc-Michel, Jehan Baptiste, saint André, patron de mon église de Clion, et à tous les benoistz saintz et saintes de Paradis, et mon corps à la sépulture de nostre Mere sainte Eglise, laquelle je eslis en ladicte eglise de Clion pres et devant le grand autel d'icelle, lequel mon corps veulx estre porté à ladicte sepulture par huyct presbtres de ladicte parroisse, revestuz de leurs surpelictz, ausqueulx et à chacun d'eulx ordonne estre baillé vingt soulz tournois.

*Item*, veulx et ordonne estre dictes et celebrées le jour de mon obit et enterrement et les jours prochains ensuyvans pour le salut de mon ame et de mes feuz parans et amys trespassez cinq cens messes avecques vigilles de mort, litanie et aultres suffrages et oraisons honorables acoustumez estre dictes audict jour de mondict obiit et enterrement. Veulx et ordonne estre assistans treze pauvres filles de l'eage de douze ans ou environ, revestues en drap blanc à mes despans à l'entour de mon corps, quy tiendront chacune en sa main ung petit sierge de cire ardant durant mon obseque.

*Item*, à la huytaine et es jours subsequans, veulx et ordonne estre dictes autres cinq cens messes pour le salut de madicte ame et de mesdicts parans et amys trespassez, en la manière susdicte.

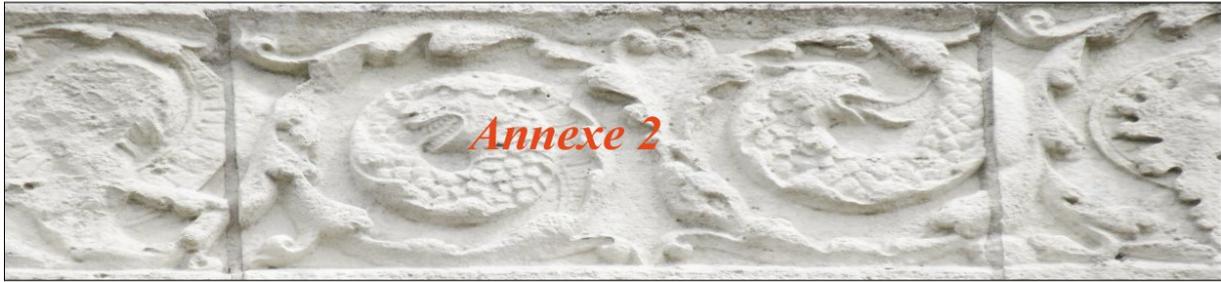
*Item*, ordonne estre distribué et donné charité et aulmosne generale d'ung pain vallant troys deniers ou lesdictz troys deniers à tous pauvres effluans au jour que se distribuera ladicte charité.

*Item*, et considerant que ce n'est rien des honneurs et pompes de ce monde et que à nul autre que à Dieu le Createur ne appartient honneur, je prohibe et deffens expressement qu'il ne soyt faict pour moy en maniere que ce soyt aulcuns honneurs de pompes, assemblée de gentilz hommes, sermons ne predication ; touteffoys je veulx et ordonne qu'il soit faict licte et sainture en ladicte eglise de Clion pour la conservation de mon droict et auctorité, telle et en la forme et maniere que mesdictz executeurs ordonneront et advyseront.

*Item*, veulx et ordonne que au bout de l'an ou plus tost si faire se peult soyent dictes et celebrées pour le salut de ma dicte ame et de mesdicts parans et amys trespassez autres cinq cens messes, le tout en ladicte eglise de Clion ou ailleurs au bon vouloir et discretion de mesdicts executeurs.

*Item*, veulx et ordonne estre dict un annual qui est chacun jour jusques à ung an, une messe à notte en ladicte eglise de Clion ou ailleurs au vouloir de mesdicts executeurs de l'office des trespassez avec vigilles de neuf leçons par troys fois es jours de la sepmaine et les autres jours vigilles à troys leçons avecques les laudes et le libera à la fin de la messe. Par chacun desdictz jours, veulx estre dictes vespres de mort à l'heure des vespres par les presbtres que ordonneront mesdictz executeurs, aucqueulx sera baillé salaire et pris raisonnable.

*Item*, veulx et ordonne que les messes et services ordonnez estre dictes et celebrées en l'église de Clion



ou ailleurs par feu mon cher et bien aymé Robert de la Rochandry, en son vivant seigneur de Neuvic, Courpignac et de Clion, mon expous, soyent dictes par cinq presbtres et chappellains dont chacun doit avoir huyct livres tz par chacun an, le tout suyvant la clause contenue en sondict testament ; et oultre, veux et ordonne qu'ï y ayt un autre presbtre ou chappellain oultre lesdictz cinq presbtres ou chappellains ordonnez par le dict feu mon seigneur et mary pour ayder à faire le service, lequel presbtre ou chappellain aura aussi la somme de huyct livres tz par chacun an oultre la somme de quarante livres contenue par ledict testament, laquelle somme de huyxt livres sera payée audict presbtre ou chappellain jouxte et sellon la forme et maniere qu'il est couché par la clause dudict testament de mondect feu seigneur et mary, et veux et ordonne que ladicte somme de quarente huit livres tz, Maistre Anthoine de la Rochechandry, protonotaire du saint Siege apostolic, mon filz, en paye la moictié, lequel Anthoine de la Rochechandry, à ce present, l'a ainsi voulu, consenty et accordé et a promis de payer à perpetuité la moictié de ladicte somme de quarente huit livres tz.

*Item*, pour estre participante es suffrages, prieres et oraisons qui, perpetuellement, se feront et diront es eglises desdictz Clion, Neuvic, Courpignac, le Petit Mareuil, Saint-Anthoine du Bois, Salignac, Rouffignac, Saint-Symon de Bordes et Clavardin, je donne et legue pour la reparation desd. eglises dessus dictes ce qu'y s'ensuyt. Premièrement à ladicte eglise de Clion, toutefois et quantes que les parroisiens la feront bastir, trante livres tz, à ladicte eglise de Neuvic, quinze livres tz à ladicte eglise de Courpignac, autres quinze livres, au Petit Mareuil, dix livres tz, audict Saint-Anthoine du Bois, sept livres dix soulz tz, à ladicte eglise de Clavardin, la somme de soixante soulz, à ladicte eglise de Rouffignac, aussy soixante soulz, à ladicte eglise de Salignac, aussi soixante soulz et à ladicte eglise de Saint-Symon de Bordes, la somme de cent soulz tz, le tout une foys payé.

*Item*, je donne et legue à la reparation des eglises du couvent des Cordeliers et Jacobins de Pons et aussi des Carmes de Jonzac, à chacun desdictz couvens la somme de quinze livres tz, le tout une foys payé, pour estre participante es prieres et oraisons des couvens et religion d'iceulx.

*Item*, je veulx et ordonne estre baillé et payé dedans quatre ans prochains par mes heritiers à ma tres bien aymée fille Jehanne de la Rochechandry, dame de Brizambourg, la somme de sept cens livres tz oultre son mariage qui luy a esté bien payé, et veux et ordonne qu'elle se contante de lad. somme comme ayant esté bien dhuement apporcionnée de mes successions, sans à l'advenir en inquietter mesdictz heritiers.

*Item*, donne et legue à Marguerite de Cruc la somme de cinquante livres tz.

*Item*, je donne et legue à André de Pinday la somme de trente cinq livres tz une foys payez.

*Item*, je donne à André Chevreux, oultre ses gaiges la somme de quinze livres tz.

*Item*, je donne et legue à Jehannette Moreau et à Françoise Achin, mes servantes, à chacune d'elles cent soulz tz.

*Item*, je donne et legue à Beatrix Trebuchet la somme de cent soulz tz, une cartiere de froment pour le reste des services du temps qu'elle m'a servy.

*Item*, je donne à Etienne Arris, du Thouet, la somme de cent soulz tz.

*Item*, je donne et legue à Jehan Gamoit, de Thouillet, une quartiere froment et deux boiceaulx seille et une quartiere orge.

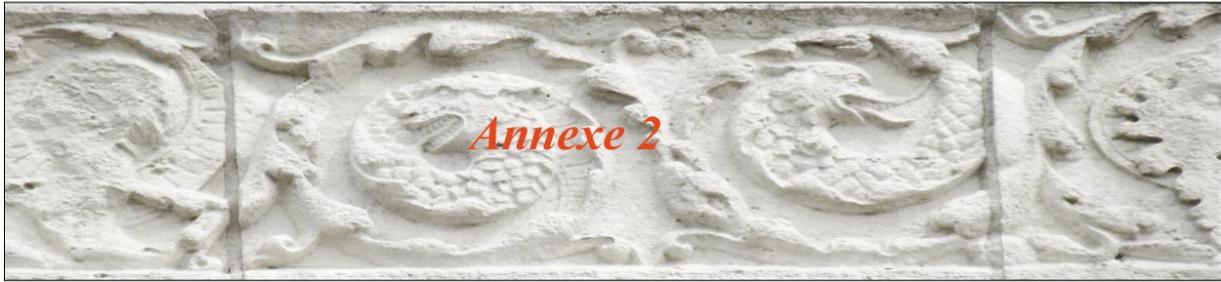
*Item*, je donne et legue à Jehan Jaillot cent soulz tz.

*Item*, je donne et legue à Jehanne Mathieu, damoiselle, la somme de vingt livres tz.

*Item*, je donne et legue à Catherine Constant quand elle sera mariée la somme de cent soulz tz.

*Item*, je donne et legue à Jehan Robert et sa femme la somme de soixante soulz tz, trois boisseaulx froment et trois boiceaulx orge mesure de Neuvic.

Je donne et legue à Guillemine Chastigne pour ses gaiges et services une robbe et la somme de trente



## Annexe 2

soulz tz pour ses services d'ung an qu'elle m'a servy seulement.

*Item*, je donne et legue à la vefve et heritiers de feu Collin Belly la somme de quarente soulz tz et une cartiere froment pour les services que m'a fait ledict feu Belly.

*Item*, donne et legue à Collin Ferrent outre ses services la somme de soixante soulz tz.

*Item*, je donne et legue à Pierre Egnault une quartiere froment et une cartiere de mesture.

*Item*, veulx et ordonne estre baillé aux heritiers d'une servante quy, par cy devant m'a servy, que l'on appelloit la Grosse Quatin, demeurant à Neuvic, la somme de cent solz tz.

*Item*, je veulx et ordonne que Mathurine Groseuih qui autreffoys a esté nourrice de mes enfants soyt nourrie et entretenue en la maison de ceans durant sa vie, et si elle ne pouvoyt demeurer et qu'elle s'en allast hors d'icelle, veulx et ordonne qu'il luy soyt baillé et payé durant sa vie seulement, par chacun an, trois quartieres froment, deux cartieres seille et une barrique de vin.

*Item*, je donne et legue à Bris de Cruc, mon serviteur, outre ses gaiges la somme de dix livres.

*Item*, je donne et legue à Loys Saulvestre, mon serviteur, outre ses gaiges la somme de cent soulz tz.

*Item*, je donne et legue à Messire Jehan Trebuchet, presbtre, la somme de cent soulz tz.

*Item*, je veulx et ordonne estre payé par mesdictz heritiers aux heritiers d'une nommée la Belle Quatin, de Courpignac, trois cartieres froment et trois autres quartieres froment qui seront employées pour faire prier Dieu pour l'ame de ladicte feue Cathin.

*Item*, je donne et legue à noble homme Olivier de Lisle, escuyer, la somme de dix livres tz.

*Item*, je donne à Mathurine Jarroffoy la somme de cent soulz tz.

*Item*, je donne et legue à Messire Symon Danyau, presbtre, deux cartieres froment et outre veulx qu'il soit payé de la somme de quarente soulz tz quy luy sont dheuz à cause des services par luy faitz en l'eglise de Clion avecques les autres presbtres à cause du service ordinaire fait en ladicte eglise, et ladicte somme sera prinse sur la somme dheue aux autres presbtres quy font ledict service, quy ont levé ladicte somme de quarente soulz quy appartenoyt audict Danyau.

*Item*, je veulx et ordonne que Legier Gueffier, mon recepveur et procureur de la chastellenie, terre et seigneurie de Clion, demeure quicte et deschargé envers moy et les myens des recettes par luy faictes de ladicte terre et seigneurie de Clion par cy devant et jusques à present, et l'en ay quicte et quicte par ces presentes, et ce comme je demeure quicte, et les myens, envers ledicy Gueffier des journées, gaiges et vacations quy luy pourroyent estre dheuz et qu'il pourroit avoir fait par cy devant et non autrement, et en ce faisant et tenant ce que dict est, luy donne et legue la somme de dix livres tz.

*Item*, je veulx et ordonne que pour les bons et agreables services que m'a fait par cy devant ma fille Regnée de Montbron, vefve de feu Loys de la Rochechandry, mon filz, quand vivoyt, et que j'espere qu'elle me fera à l'advenir, tant à faire prier Dieu pour mon ame que en autre chose, de la preuve desqueulx l'en ay relevée et releve et l'en quicte par ces presentes, je luy donne par cestuy mon testament et derniere volonté, et veulx qu'elle soit dame et maïstresse usuffruitiere de tous et chacun mes biens meubles et acquestz ; et davantage veulx et ordonne qu'elle soit et demeure dame et maïstresse de tout le supplement de mon bien, quelque part qu'il soit ou puisse estre, sa vie durant seulement, en nourrissant et entretenant François, Jehanne, Jacqueline et Marie de la Rochadry, enfans dudict feu Loys, mondict filz, et de ladicte de Montbron, pourveu qu'elle ne convolle à segondes nopces.

*Item*, je veulx et ordonne que le testament de derniere volonté de mondict feu seigneur et mary Robert de la Rochechandry, en son vivant seigneur desdictz lyeulx de Clyon, Nevy et de Courpignac soit acomply et que les choses mentionnées par icelluy soient faictes et les debtes et legatz par luy faitz, donnez et ordonnez



quy restent à faire et payer soyent faictz et acompliz jouxte et selon la forme et teneur dudict testament par mes heritiers.

*Item*, je veux et ordonne que toutes et chacunes les debtes que je doibz soyent justement payées à mes creditours et aussi mes serviteurs et servantes soyent bien payez et satisfaitz justement de leurs services.

*Item*, parce que institution de heritier est chief et fondement de tous testamens, je institue mes heritiers mes chiers et bien aymez Maistre Anthoine de la Rochechandry, protonotaire du saint Siege apostolique, prieur d'Agudelles et chanoine de l'eglise cathedrale de Xainctes, mon filz, et François, Jehanne, Jacquette et Marie de la Rochechandry, enfans de mondict feu filz Loys de la Rochechandry et de ladicte de Montbron, sa vefve, pour succeder et heriter en tous et chacuns mes biens selon les contractz de partage et mariage dudict feu Loys de la Rochechandry avecques ladicte de Montbron, partz, conditions et convenances appousez en iceulx, lesqueulx j'approuve, confirme et corrobore de point en point selon leur forme et teneur comme en iceulx est contenu. Et si par cy devant avoys fait autres testamens, les casse et revoque et adnulle et veux que cestuy soit le mien dernier. Pour lequel mettre à execution, je nomme, declare et ordonne mes executeurs des aulmosnes ledict Maistre Anthoine de la Rochechandry, mondict filz, nobles et puissans Pierre et Charles Poussars, seigneurs de Brizambourg et Ligneres, et ladicte de Montbron, appelé avecques eulx Guy Goulart, escuyer, seigneur du Brandart, leur pryant en prandre la charge, envers lesqueulx, pour l'execution de mondict testament, oblige tous et chacuns mes biens, supplyant et requerant le garde du scel estably aux contractz en ladicte chatellenie, terre et seigneurie de Clion soubz lequel les notaires quy ont ouy et receu mondict present testament sont jurez et que audict mon present testament leur plaise mettre et appouser lesdictz scels. Et Nous, ledict garde, à la supplication et requeste de ladicte Daubeterre, testatrice, et feal rapport desdictz notaires quy ont ouy et receu ledict testament ainsi qu'ilz nous ont dheument certiffié, à eulx adjoustans foy et preuve à cestuy present testament, ledict scel avons mys et appoussé en tesmoing de verité.

Ce fut fait et passé on chastel de Clion, presens tesmoingz ad ce appelez et requis venerable et religieuse personne frere Jehan Yestoris, docteur en theologie et prieur du couvent des Carmes de Jonzac, Olivier de Lisle, escuyer, demeurant à Saint-Germain, Maistre Augustin du Chesne, medecin, François Chabiran, apoticaire, demeurans à Pons, Messire Marasault Neau, presbtre, Huguet Saulvestre, demeurans à Clion, Messire Jehan Bertrand, prebtre, demeurant à Xainctes, Bris de Cruc, escuyer, demeurant audict lieu de Clion, le ters jour de mars l'an mil cinq cens quarente et deux.

Signé : Delarochandry - J. Textoris - Ollivier de Lisle - Duchesne - Chabiran - Marsault Neau - Messier, not. royal - Saulvestre, not. - De Grandchamp, not. soubz le scel dud. Clion.



#### ARCHIVES

*Archives départementales de la Charente*

J 1136, pièce 16, 4 nov. 1529

J 1136, pièce 18, 3 mars 1543

J 1193, pièce 4

*Archives départementales de la Gironde*

1B 75, fol. 55

#### BIBLIOGRAPHIE

##### **Sur le sujet de la vie religieuse et de l'histoire du XVIème siècle :**

Yves Blomme, *La cathédrale Saint-Pierre de Saintes*, Paris, Picard, 2012.

Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà - Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge*, Paris, Albin Michel, 2011.

Jean Delumeau, *Le péché et la peur*, Paris, Fayard, 1983

Jacques Gaillard, Marc Seguin, « Les comptes de la fabrique et des confréries de Saint-Denis d'Oléron » (1496-1604), SAHSA, à paraître.

Nicole Lemaître, *Le Rouergue flamboyant, le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, Le CERF, 1988.

Bernard Quillet, *La France du beau XVIème siècle*, Paris, Fayard, 1998.

Pierre-Damien Rainguet, *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure)*, Réédition de l'ouvrage de 1864, La Tour Gile, 1998.

Marc Seguin, « Comptes du receveur de la châtellenie de Clion (1576-1578) », SAHSA, 2005, p.138-164.

Marc Seguin, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge* (dir. Jean Glénisson) - *Le début des Temps modernes, 1480-1610*, Geste éditions, 2005.

Jean-Claude Tillier, «La pré-réforme catholique à Angoulême et les statuts synodaux d'Antoine d'Estaing», *Mémoire de la société archéologique et historique de la Charente*, 1972, p. 259-316.

##### **Sur le sujet de la Renaissance artistique :**

Jacques Gaillard, « L'église Renaissance de Lonzac en Charente-Maritime » dans P. Even (dir.) : *Mélanges offerts à Marc Seguin*, SAHSA, 2022, p.323-330.

Jean Guillaume, *L'église dans l'architecture de la Renaissance*, Actes du colloque de Tours du 28 au 31 mars 1990, Picard, 1995.

Jean Guillaume, *L'invention de la Renaissance - La réception des formes « à l'antique »*, Actes du colloque de Tours du 1er au 4 juin 1994, Picard, 2003.

Philippe Hamon, *Les Renaissances, 1453-1559*, Belin, 2009.

Richard Lévesque, «Une Renaissance flamboyante» dans Yves Blomme (dir.) : *La cathédrale de Saintes*, Picard, 2012, p. 153-173.

Richard Lévesque, *Un théâtre au fond du jardin - L'hôtel Pontard de La Rochelle, dit «maison Henri II»* Atemporelle, 2022.

Henri Zerner, *L'art de la Renaissance en France, l'invention du classicisme*, Flammarion, 2002.

##### **Sur le sujet de l'homme sauvage :**

Sophie Duhem, *Les sablières sculptées en Bretagne*, Presses universitaires de Rennes, 1997.

Sophie Duhem et Hervé Ronné, *Impudeurs, Effronteries*, Le télégramme, 2012.

Nicolas Faucherre et Antoine Pellerin, *Crazannes, logis alchimique*, Le Croît vif, 2003.

Cristina Noacco et Sophie Duhem, *L'homme sauvage dans les lettres et les arts*, Presses universitaires de Rennes, 2019.

Florent Pouvreau, *Du poil et de la bête*, CTHS, 2014.

##### **Sur le sujet du bestiaire et des grotesques :**

Claude Lecouteux, *Les monstres dans la pensée médiévale européenne*, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 1993.

Philippe Morel, *Les grotesques*, Flammarion, 2011.

Michel Pastoureau, *Bestiaires du Moyen Âge*, Le Seuil, 2020.



## REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à :

- Mme Isabelle Tardy, maire de Clion, qui m'a facilité l'accès à l'église,
- Hervé, archéologue, qui fut mon premier relecteur et sut se garder d'une trop grande indulgence filiale,
- Sophie Duhem, Richard Lévesque et Florent Pouvreau, historiens de l'art, qui me prodiguèrent leurs conseils éclairés et leurs suggestions de recherche,
- Marc Seguin pour sa contribution inégalée à l'histoire de la Saintonge du début des Temps modernes en laquelle j'ai largement puisé.

## CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Tous les clichés sont de l'auteur sauf mention spéciale.



*Nos savoirs actuels ne sont pas des vérités mais seulement des étapes dans l'histoire des connaissances.*

*Michel Pastoureau*